

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2022.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	25
Procurations :	02
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD– Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROU – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Cláudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Renzo GIULIANI

Procurations : Anne VENTALON à Michel CEYSSON - Michel ESCHALIER à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Convention opérationnelle entre la Commune de Vals-les-Bains et l'EPORA – Hôtel du TOURING (07Do17) – Avenant

La commune a signé avec l'EPORA une convention le 26 décembre 2017 afin que l'Etablissement mette en place une veille foncière sur le secteur du square Combier. Dans ce cadre, la parcelle nommée "Hôtel du Touring" a été acquise par EPORA le 24/05/2018. Une convention opérationnelle 07Do17 a été signée par les parties le 30 juillet 2019.

Un avenant n°1 à cette convention a été signé le 10 août 2021 le coût des travaux ayant augmenté du fait d'une forte présence d'amiante non détectée lors de l'achat et pour entériner la modification du projet de sortie (aménagement d'un espace de parking au lieu de la construction de logements).

Les travaux de désamiantage sont terminés depuis février 2021. Une étude géotechnique rendue en juin 2021 a conclu à la nécessité de renforcer les terrains et à une nouvelle augmentation du montant des travaux. Ce chiffrage a été confirmé début 2022 à la suite de la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire.

Les travaux sont désormais programmés pour l'hiver 2022/2023.

Compte tenu du nouveau bilan financier prévisionnel, et de la modification du calendrier d'intervention, il convient de procéder à la signature d'un avenant afin de :

- Prolonger la durée de validité de la convention de 4 ans,

../..

.2.

- Modifier le bilan prévisionnel de l'opération.

La prolongation du délai permettra notamment un portage financier par EPORA sur une durée plus longue qu'initialement prévue.

Le projet d'avenant est consultable aux services techniques de la mairie.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter cet avenant,
- D'autoriser le maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 voix contre (MM. MONTREDON, GIULIANI et Mme GIBAUD), APPROUVE cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 11 juillet 2022

Le Maire

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUL. 2022
et de sa publication à la même date »

Michel CRYSSON

